



La Vie Avesnoise

www.avesnes-les-aubert.fr

N° 69 - Novembre 2020

HABITAT
Rénovation et travaux
d'économie d'énergie... p 4-5





■ **Horaires de la mairie.**

Durant la période de confinement, les guichets sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Vous pouvez également contacter les services communaux par mail : accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr ou par téléphone ☎03.27.82.29.19. Merci de votre compréhension.



■ **Bibliothèque municipale.**

La bibliothèque municipale est fermée durant la période de confinement. Merci de votre compréhension.

■ **Passage aux horaires d'hiver pour la déchèterie de Saint-Aubert.**

Depuis le 26 octobre dernier, la déchèterie de Saint-Aubert est passée aux horaires d'hiver (jusqu'à fin mars) et vous accueille le lundi et du mercredi au samedi de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h et le dimanche de 9h à 12h. Elle est fermée les jours fériés. Elle est située sur la route départementale 45 à la sortie de la commune de Saint-Aubert en direction de Villers-en-Cauchies.

Plus d'infos : Point info déchets du SIAVED ☎0800 775 537 ou www.siaved.fr

■ **Le Secours Populaire.**

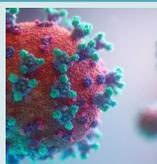
En cas d'urgence, contactez les responsables du Secours Populaire, à la Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse. Contact : M^{me} Isabelle Libert ☎06.09.43.82.82.

■ **Le Secours Catholique.**

En cas d'urgence, contactez le Secours Catholique de Cambrai au 18 rue du Petit Séminaire. ☎03.27.81.21.89.

Face à la barbarie et à l'aveuglement qui ont conduit à l'horrible assassinat de Samuel Paty le 16 octobre 2020 et à l'attaque de Nice le 29 octobre dernier, la Municipalité tenait à rendre hommage à toutes les victimes du terrorisme, et condamne avec force toutes formes de haine d'où qu'elles viennent.

■ **INFOS PRATIQUES**



■ **Luttons ensemble contre la Covid-19**

Nous vous rappelons que le virus est toujours là et que nous pouvons tous être contaminés. Restons prudents pour nous-mêmes et pour notre entourage. Alors appliquons les gestes barrières, respectons la distanciation physique et portons correctement le masque.

De plus, conformément aux annonces faites par le Président de la République, un confinement est établi sur l'ensemble du pays depuis le vendredi 30 octobre 2020 à minima jusqu'au 1^{er} décembre. Une attestation de déplacement vous est nécessaire et obligatoire pour pouvoir vous déplacer et aux seules conditions fixées par celle-ci. Il en existe 3, vous les trouverez jointes à ce bulletin. Vous pouvez également les télécharger sur notre site internet ou les recopier à la main. Sachez qu'elles existent aussi sous forme numérique avec une attestation à générer sur son smartphone.



■ **Accueils de Loisirs Sans Hébergement : appel à candidatures**

Pour les ALSH de Février, Pâques et Juillet, la ville recrute des animateurs(rices) diplômé(e)s et stagiaires. Merci de bien vouloir déposer votre candidature (CV et lettre de motivation) avant le 14 décembre 2020 au service Enfance-Jeunesse « L'île aux Enfants » - rue Camélinat à Avesnes-les-Aubert.



■ **Restaurants du Cœur : inscription pour la nouvelle campagne 2020-2021 (sur rendez-vous)**

La nouvelle campagne des Restos du Cœur démarre le jeudi 26 novembre dans les bâtiments situés à côté des ateliers municipaux - 39 rue Henri Barbusse. Pour en bénéficier, il faut être inscrit. Les inscriptions seront prises **les vendredi 6 et lundi 9 novembre 2020 et uniquement sur rendez-vous** auprès de M^{me} Françoise Canonne au ☎06.80.90.29.43.



■ **Monoxyde de carbone : attention danger**

Chaque année, nous vous informons des dangers du monoxyde de carbone. En 2019, près de 4 000 personnes ont été intoxiquées. En effet, il s'agit d'un gaz toxique qui provient du mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion. Il est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Quelques gestes peuvent prévenir et éviter les intoxications qui peuvent être mortelles : avant l'hiver, faire systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations et veiller à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage... Maux de tête, nausées, malaise et vomissements peuvent être le signe de la présence du monoxyde de carbone dans votre logement.



■ **Appel à la vigilance**

La gendarmerie nationale attire votre attention sur les faux vendeurs de calendriers. Comme à chaque fin d'année, de nombreuses professions démarchent les particuliers pour leur vendre le calendrier de l'année suivante. Si la pratique est courante, il faut pourtant se méfier. En effet, certains malfaiteurs se glissent parmi les honnêtes vendeurs. Restez vigilants.

Bulletin mensuel d'informations municipales

3 rue Camélinat
59129 Avesnes-les-Aubert
Directeur de publication : M. Alexandre Basquin
Photos, Conception, Rédaction : Service Communication de la Ville d'Avesnes-les-Aubert
Impression : Imprimerie Le Lièvre
16 Avenue de Saint-Amand
59300 VALENCIENNES
Diffusion : 1800 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2014
ISSN 2492-4326

Numéros Utiles

Mairie : 03.27.82.29.19 - Fax : 03.27.82.29.11 - Courriel : accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr
Services Techniques : 03.27.78.39.44
C.A.P.A.H.D. : 03.27.82.29.17
Accueil périscolaire « L'île aux enfants » : 03.27.82.29.04
Crèche : 03.27.79.78.21 - Relais d'Assistants Maternelles : 07.86.56.26.25
U.T.P.A.S. : 03.59.73.36.50
Mission Locale : 03.27.70.86.59
Pompiers : 18 - Secours Médical : 15 - Gendarmerie : 17
Médecin de garde : 03.20.33.20.33 - Pharmacie de garde : 08.25.74.20.30
Point info déchets du SIAVED : 0800 775 537
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis : 03.27.75.84.79

Pour recevoir la newsletter municipale.

Abonnez-vous en mairie ou sur le site www.avesnes-les-aubert.fr



Ma commune aime lire et faire lire

Nous avons souhaité vous apporter des éléments sur la fiscalité locale qui auront forcément un impact sur le prochain budget communal. Décryptage.

Gestion des eaux pluviales urbaines

► La gestion des eaux pluviales urbaines est une nouvelle compétence que doivent assumer les collectivités locales. Le législateur a considéré que le ruissellement des eaux de pluie pouvait dégrader les milieux aquatiques.

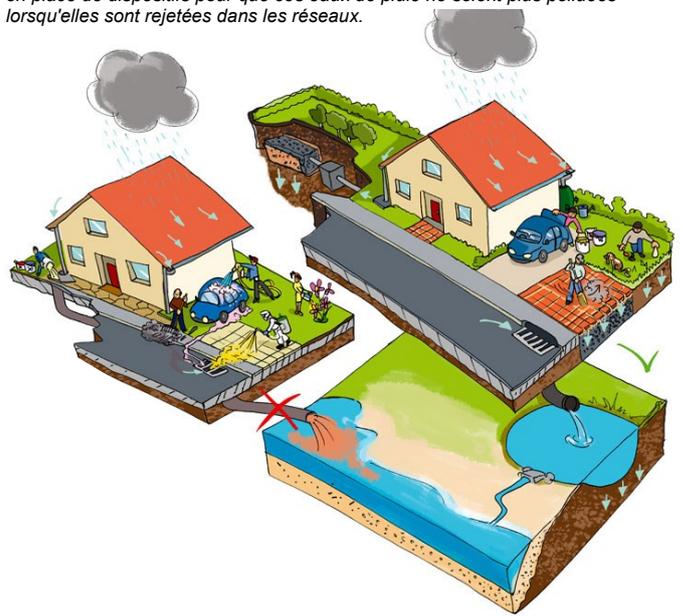
Cette nouvelle compétence, particulièrement complexe, dite de gestion des eaux pluviales urbaines a été créée en 2018 (*) pour répondre à cet enjeu. Les collectivités ont la charge de collecter, de gérer et de stocker ces eaux, ce qui nécessitera à l'évidence de gros investissements.

Jusqu'alors, c'était le SIVOM d'Avesnes-les-Aubert qui assumait cette compétence en lieu et place de la commune et ce, en lien avec le SIDEN-SIAN. Pour cela, le SIVOM percevait les centimes syndicaux (**) versés par les contribuables avesnois (dans la colonne « Syndicat de communes » sur les feuilles d'imposition) et les reversait, sous forme de cotisation, au SIDEN-SIAN qui gère concrètement la compétence avec celles liées à l'assainissement et à la distribution de l'eau potable.

Toutefois, depuis le 1^{er} janvier dernier et au regard de la loi, le SIVOM a perdu cette compétence au profit de la Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C). Or, contrairement au SIVOM, la CA2C ne peut pas percevoir les centimes syndicaux. Les contribuables avesnois n'ont donc pas payé les centimes syndicaux cette année (cf : tableau ci-contre), comme ils ne les paieront pas les années prochaines.

La gestion des eaux pluviales urbaines : Kesako ?

Les eaux de pluie peuvent être source de pollution quand elles ruissellent sur des bâtiments. La gestion des eaux pluviales urbaines consiste donc à la mise en place de dispositifs pour que ces eaux de pluie ne soient plus polluées lorsqu'elles sont rejetées dans les réseaux.



Cependant la contribution qui n'est plus versée par les contribuables doit tout de même être versée par la commune sur son budget propre et ce, à hauteur de 21 € par habitant. Le budget communal est donc amputé d'environ 76 000 €. C'est un coup dur et cela restreint à nouveau les marges de manœuvre de la municipalité.

Parce que les feuilles d'imposition vous sont adressées en ce moment, nous avons donc jugé utile de vous en informer, cette nouvelle compétence n'étant plus assumée directement par les contribuables mais sur le budget communal.

592 NORD							
Commune : 037 AVESNES-LES-AUBERT							
Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	To cot
26,47 %	2,37 %	6,50 %	19,29 %	0,469 %	16,61 %	0,386 %	
26,47 %	%	6,50 %	19,29 %	0,315 %	16,61 %	0,374 %	
512		512	512	512	512	512	
136		33	99	2	85	2	
134	12	33	98	2	84	2	
136		33	99	2	85	2	
+1,49 %	-100 %	0 %	+1,02 %	0 %	+1,19 %	0 %	

Sur cette feuille de taxe foncière 2020 : en 2019, le taux du syndicat de communes était de 2,37%. Il est à 0 en 2020.

► Ici, le contribuable avesnois a payé les centimes syndicaux à hauteur de 12€ en 2019, et 0€ cette année. Les Avesnois ne paieront plus les centimes syndicaux, mais c'est la commune qui devra s'acquitter de cette charge.

(*) La loi Ferrand, adoptée le 3 août 2018, fait de la gestion des eaux pluviales urbaines une compétence à part entière en la détachant de la compétence assainissement.

(**) Les centimes syndicaux sont une taxe additionnelle indexée sur la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti, la taxe d'habitation et la taxe sur les logements vacants pour le compte du SIVOM d'Avesnes-les-Aubert.

Réforme de la Taxe d'habitation

► Les contribuables qui ne dépassent pas les plafonds de revenus indiqués dans la loi de finances 2018 ont successivement bénéficié d'une première baisse de 30 % de leur taxe d'habitation 2018, d'une seconde baisse de 65 % de leur taxe d'habitation 2019 et d'une exonération totale de taxe d'habitation 2020.

Cette mesure se veut aujourd'hui neutre pour la commune puisque l'État compense l'intégralité de ces dégrèvements des trois années concernées.

Pour autant l'avenir reste très incertain puisque l'État ne s'est pas engagé à compenser pour les prochaines années. La Municipalité n'a donc aucune visibilité à moyen terme et elle reste ainsi dans la plus grande incertitude.

Des taux d'imposition communaux inchangés

► Cette année encore, les taux communaux de fiscalité directe n'ont pas augmenté. Il va sans dire que c'est un effort conséquent pour la Municipalité, d'autant plus au regard de la nouvelle cotisation liée à la gestion des eaux pluviales urbaines (cf : article ci-dessus) ou de la réforme de la taxe d'habitation.

La commune mettra tout en œuvre pour maintenir les taux tout le temps qu'elle le pourra, d'autant que rien ne sera simple au regard de la conjoncture.



Rénovation et travaux d'économie d'énergie

Nous avons souhaité vous faire part des différents dispositifs relatifs aux aides liées aux travaux de rénovation énergétique. En effet, engager des travaux de rénovation énergétique ou améliorer ses équipements peut s'avérer indispensable et des aides sont régulièrement mises en place. Nous vous présentons certaines d'entre-elles.



L'Espace Info Énergie vous aide

Vous êtes propriétaire de votre logement ? Et vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie ? N'attendez plus, contactez l'Espace Info Énergie (service gratuit) pour prendre rendez-vous et obtenir des informations sur les aides existantes.

Quels sont les travaux éligibles ?

- Remplacement des chauffages vétustes,
- Isolation de la toiture, des murs,
- Installation d'une ventilation,
- Remplacement du ballon d'eau chaude,
- Remplacement des menuiseries vétustes.

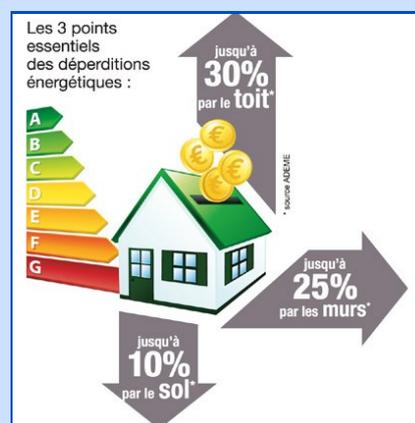
Quels sont les dispositifs existants sur l'arrondissement de Cambrai ?

Vous pouvez peut-être bénéficier :

- du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » visant à soutenir des projets de rénovation globaux. Il s'agit d'un financement à 50 % ou 35 % de votre projet dans une limite de 20 000 € HT de travaux sous conditions.
- de la « Prime Air Bois » visant à remplacer les chauffages au bois vétustes par des appareils bois plus performants. Prime pouvant aller jusqu'à 1 350 € sous conditions.

Pour savoir si vous êtes éligible aux aides et pour obtenir des conseils et un accompagnement liés aux travaux d'amélioration de votre habitat, n'hésitez donc pas à prendre rendez-vous avec le conseiller de l'Espace Info Énergie lors de sa permanence.

M^{me} Amandine Raux, conseillère de l'EIE tient des permanences en mairie d'Avesnes-les-Aubert, **Uniquement sur rendez-vous au ☎03.62.53.25.18**



Découvrez « FAIRE. Tout pour ma rénov' »



Destiné aux particuliers, professionnels ou collectivités, FAIRE, c'est le service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique.

Contre les problèmes d'inconfort chez soi liés à la chaleur, au froid ou à l'humidité, et afin d'entraîner les Français vers la rénovation énergétique, le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et l'ADEME mettent en place une nouvelle signature, « FAIRE. Tout pour ma rénov' ».

Ce dispositif a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs publics et privés de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables et rendre lisibles leurs offres.

Pour découvrir ce service et obtenir des conseils pour vous aider à réaliser des économies d'énergie, rendez-vous sur le site www.faire.gouv.fr ou facebook : FaireToutPourMaRenov

MaPrimeRénov' : la nouvelle prime pour la rénovation énergétique



Cette prime de transition énergétique était jusque-là destinée à certains propriétaires pour les aider à financer les travaux et/ou dépenses de rénovation énergétique de leur résidence principale. Découvrez les changements introduits par le plan de relance.

► Qu'est-ce que MaPrimeRénov' ?

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le CITE (crédit d'impôt pour la transition énergétique) a été transformé en prime pour les ménages modestes et versé dès l'envoi des factures des travaux. Cette prime unique est baptisée "MaPrimeRénov'". Le CITE est toutefois maintenu pour les ménages non éligibles à cette prime jusqu'au 31 décembre 2020.

À compter du 1^{er} janvier 2021, le bénéfice de MaPrimeRénov' est étendu à tous les ménages, y compris les propriétaires bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés, et le CITE disparaît définitivement. Notons que les devis signés à compter du 1^{er} octobre 2020 sont déjà concernés par les nouvelles modalités d'application du dispositif MaPrimeRénov'.

► Qui a droit à MaPrimeRénov' ?

Les devis signés à partir du 1^{er} octobre 2020 sont éligibles à MaPrimeRénov' pour :

- Tous les propriétaires qui occupent leur logement, quel que soit leur niveau de revenus
- Les propriétaires bailleurs
- Les copropriétés.

► Comment MaPrimeRénov' est-elle calculée ?

Le montant accordé au titre du dispositif MaPrimeRénov' dépend des revenus des ménages et du gain écologique des travaux. Un barème composé de 4 couleurs, attribuées en fonction des revenus et de la composition du foyer, est établi, et le montant de l'aide varie en fonction de la couleur.

► MaPrimeRénov' est-elle cumulable avec d'autres aides ?

Il est possible de cumuler MaPrimeRénov' avec :

- Les aides versées au titre des Certificats d'économies d'énergie (CEE) ; ces certificats sont proposés directement par des fournisseurs d'énergie ou des délégataires, soit directement déduits sur le devis de vos travaux
- Les aides des collectivités locales
- Les aides d'Action logement.

► Montant et demande de MaPrimeRénov'

Pour connaître et/ou simuler vos aides à la rénovation énergétique et faire la demande de MaPrimeRénov' rendez-vous sur le site internet dédié : <https://www.maprimerenov.gouv.fr>

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenus annuels pour être éligible à MaPrimeRénov' Bleu	Revenus annuels pour être éligible à MaPrimeRénov' Jaune	Revenus annuels pour être éligible à MaPrimeRénov' Violet	Revenus annuels pour être éligible à MaPrimeRénov' Rose
1	jusqu'à 14 879	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	4 412 €	5 651 €	8 744 €	8 744 €

Source : Ministère de la Transition écologique

Connaître aussi les certificats d'économies d'énergie



Dans le cadre d'une obligation encadrée par l'État, certaines entreprises (fournisseurs de gaz ou d'électricité, acteurs de la grande distribution ayant des stations essence, enseignes pétrolières)

proposent des primes, des prêts bonifiés ou des diagnostics gratuits pour vous aider à réaliser des économies d'énergie.

Ces aides sont accessibles à tous sans condition de ressources. Ce dispositif bonifie certains travaux grâce au « Coup de pouce Chauffage », au « Coup de pouce Isolation », au « Coup de pouce Thermostat avec régulation performante », au « Coup de pouce Chauffage avec rénovation performante de bâtiments résidentiels collectifs » et au « Coup de pouce Rénovation globale ».

Plus d'infos sur le site www.ecologie.gouv.fr

Notre doyen s'en est allé



C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous avons appris le décès de Monsieur Jules Libert, le 15 octobre dernier, à l'âge de 99 ans.

Jules était notre doyen avesnois. Né en 1921, ancien militaire en Gendarmerie, titulaire de la carte du combattant de la Résistance et de la Croix du combattant, il a connu nombre des évolutions de notre commune et du monde, comme malheureusement la Seconde Guerre mondiale. D'ailleurs à cette époque, n'acceptant pas l'Occupation, Jules s'était engagé dans la résistance en 1942 et devint membre des FFI (Forces Françaises Intérieures) Libération Nord en 1944. Il participa à de nombreuses opérations de résistance locales sous les ordres d'Albert Waxin et de Paul Lasselin, comme le sabotage des voies ferrées, des réseaux électriques et de communication. Notamment, il participa à la destruction d'une locomotive à la gare de Saint-Aubert dans la nuit du 31 juillet 1944.

Toujours pourvu de son sourire et membre de l'orphéon, de l'Amicale Laïque et des colombophiles, il a activement participé à la vie associative avesnoise. Jules représentait bien ce qu'est Avesnes : simple, sincère, chaleureux et accueillant.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Hommage



Le maire de Quiévy, Monsieur Daniel Blairon, est décédé le 16 octobre dernier, des suites du coronavirus. Monsieur Blairon donnait beaucoup de son temps aux habitants de Quiévy et du Cambrésis tant il s'investissait sans compter dans les différentes strates de collectivités de notre arrondissement. Il le faisait avec beaucoup de modestie et d'humilité.

Il était également Président du SIVOM d'Avesnes-les-Aubert où il fédérait toutes les énergies, au seul bénéfice de nos anciens. C'était un homme courtois, généreux, affable et à l'écoute. Les habitants de Quiévy et du Cambrésis perdent un élu estimé et de grande valeur. Il était important pour nous de le mettre à l'honneur à travers ces lignes.

Nous présentons nos sincères condoléances à ses proches.

ENVIRONNEMENT

Compostons dans nos jardins !



En partenariat avec le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED), notre commune est engagée en faveur de l'environnement et de la

réduction des déchets en favorisant le compostage à domicile. Cette action de compostage permet de réduire le nombre de déchets dans les poubelles d'ordures ménagères. N'hésitez pas !

Afin de permettre l'accès de cette pratique au plus grand nombre des habitants résidant sur son territoire, le SIAVED vous propose d'acquérir un à deux composteurs, à prix réduit.

Quels sont les avantages du compostage ? Et du composteur ?

- ⇒ On réduit de près de 100 kilos nos déchets à l'année.
- ⇒ Le compost est un amendement parfait pour les plantes fleuries, les pelouses, les potagers...
- ⇒ Moins de déplacements en déchèterie !

Comment commander un composteur ?

Compléter et renvoyer le bon de commande (disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet www.siaved.fr) avec votre règlement (uniquement par chèque) au Service Sensibilisation et Prévention des Déchets du SIAVED, 5 route de Louches, 59282 Douchy-les-Mines. Les composteurs sont en bois et livrés en kit.

Deux volumes sont disponibles : 400 litres (15 €) et 600 litres (18 €).

Plus d'informations sur www.siaved.fr

LES COMPOSTEURS
sont disponibles !

Téléchargez votre bon de commande sur www.siaved.fr

Nos Modèles

- * Composteurs 400L - 15€ TTC*
pour les jardins de moins de 400m²
- * Composteurs 600L - 18€ TTC*
pour les jardins de 400 à 1000m²

*Composteurs en bois, PEFC traité Autoclave 4 NF environnement, MADE IN FRANCE

Dans les 6 semaines suivant votre demande, vous pourrez retirer votre composteur lors d'un temps d'échange et d'information**. Pour tout composteur acheté, un bio seau sera offert pour transporter vos déchets alimentaires au composteur!

**Pas de livraison à domicile

Plus d'infos en appelant gratuitement au :
N° Vert 0 800 775 537
ou par mail : prevention@siaved.fr

PROCHAINEMENT.....

Nord
le Département est là →



Nouveau : le Bus France Services

s'installera sur la Place de la République le 3 décembre prochain*

Le projet de Bus France Services du Conseil Départemental du Nord permettra aux Avesnois de venir faire leurs démarches administratives.

Ce bus France Services, issu d'un partenariat entre la préfecture et le Département, dessert une vingtaine de communes de notre territoire rural pour aider les habitants

administrativement.

Cela va permettre d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, sans devoir obligatoirement se rendre aux sièges des institutions, à plusieurs dizaines de kilomètres de leur domicile.

Démarches administratives du quotidien liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise, déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source, accompagnement de l'utilisateur dans l'accès aux droits seront proposés au sein de ce Bus France Services.

Les services du Département dédiés aux allocataires du RSA et aux personnes âgées et/ou en situation de handicap seront également proposés.

Le bus stationnera dans notre commune le 1^{er} jeudi* de chaque mois, c'est-à-dire :

Le jeudi 3 décembre 2020* de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 sur la Place de la République

En raison de la crise sanitaire, et pour bénéficier de ce service, il est impératif de prendre rendez-vous au ☎ 03.59.73.36.00

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires pour entrer dans le bus.

*Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

TÉLÉTHON.....

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

Message pour la 34^{ème} édition du Téléthon

« Dynamic projets » organise habituellement les animations autour du Téléthon sur notre commune. En cette année si singulière, ils ont souhaité diffuser ce message :

« Les 4 et 5 décembre prochains aura lieu la 34^{ème} édition du Téléthon. Cette 34^{ème} édition du Téléthon sera très particulière en raison de la pandémie de la COVID-19 que nous traversons. Ce qui empêche l'organisation des animations habituelles dans notre commune. Mais le combat contre la maladie n'est malheureusement pas à l'arrêt et c'est pour cela que nous comptons sur votre fidélité et votre engagement, cette année plus que jamais.

N'oubliez pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières et qu'en cette période, la solidarité doit être une priorité. En l'absence d'animations, nous comptons sur vous pour déposer votre don dans une urne qui sera disposée à l'accueil de la mairie (uniquement par chèque à l'ordre de l'AFM-Téléthon) ou de nous contacter au ☎ 06.87.21.99.39.»

► Plus d'informations prochainement sur la page Facebook : Téléthon Avesnes-les-Aubert.

NOS JOIES, NOS PEINES.....

Ils ont vu le jour

DENIS Mia, née le 16/09/2020 de Cédric Denis & Anaïs Van Caenegem.

DAVRANCHE Vincent, né le 29/09/2020 de Vianney Davranche & Angélique Decat.

LAUBEUF Léna, née le 03/10/2020 de Mathieu Laubeuf & Aurélie Caron.

RIPOLL Milla, née le 03/10/2020 de Vincent Ripoll & Claire Machu.

Ils se sont unis

Le 03/10/2020 : Guillaume LACROIX & Angélique PATOUX.

Ils nous ont quittés

M^{me} MAIRESSE épouse MACHUT Marie-Andrée, 59 ans.

M^{me} ISRAËL épouse LAURENT Claudine, 68 ans.

M. LIBERT Jules, 99 ans.

AGENDA.....

Informations sur les prochains rendez-vous

■ Au regard des mesures sanitaires liées à l'épidémie de coronavirus COVID-19, nous tenions à vous informer que la commémoration du 11 novembre se déroulera en comité restreint.

De plus, la célébration de la Sainte Cécile est annulée.

Nous comptons sur votre compréhension.